



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013**

## **de l'Ordre judiciaire vaudois**

**Le rapport se présente par service  
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

## Ordre judiciaire vaudois (OJV) 2013 à l'Ordre judiciaire vaudois (OJV)

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2013 plus de 55'000 nouvelles affaires, soit une hausse globale d'environ 6% (hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce). Un nombre identique de dossiers a été traité pendant la même période.

**Sur le plan pénal**, le nombre d'affaires est nettement à la hausse, en particulier au sein des tribunaux d'arrondissement et de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal. Il s'agit toutefois pour l'essentiel d'un effet de rattrapage, suite aux baisses de volumes qui ont suivi l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse le 1<sup>er</sup> janvier 2011. On retrouve ainsi pratiquement les chiffres de 2009 et 2010.

**Sur le plan civil**, une légère augmentation du nombre des dossiers se fait sentir auprès de pratiquement toutes les instances, mais en particulier les justices de paix, les tribunaux d'arrondissement et la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal. Cette évolution est conforme à l'augmentation régulière de la population.

**Sur le plan administratif**, le nombre d'affaires ressortant de l'aménagement du territoire, dossiers de la compétence de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, est en nette augmentation. On doit en effet constater que les projets immobiliers importants suscitant des oppositions sont plus nombreux.

**En matière de poursuites pour dettes et faillites**, il faut relever que si le nombre de poursuites se stabilise à un haut niveau, le nombre de faillites continue d'être à la hausse.

**Sur le plan de la gestion**, l'année 2013 a débuté par le renouvellement quinquennal des autorités judiciaires. Les juges du Tribunal cantonal, après avoir été réélus en décembre 2012 par le Grand Conseil, ont renommé et réasseymenté en janvier 2013 les magistrats professionnels de première instance pour une nouvelle législature. L'année 2013 a en outre vu la mise en œuvre du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (dernière réforme Codex). Pour le surplus, il s'est agi d'une année de consolidation des réformes précédentes.

## Affaire Claude D.

L'événement marquant de l'année 2013 a sans aucun doute été l'affaire Claude D.

Pour rappel, le 17 mai 2013, immédiatement après la mort tragique de Marie S., le Tribunal cantonal a décidé de demander une analyse à un tiers neutre, expérimenté et indépendant. Son choix s'est porté sur M. Felix Bänziger, ancien Procureur général du canton de Soleure, aux compétences et à l'expérience reconnues.

Le mandat de cet enquêteur indépendant a été défini largement, sa mission consistant à analyser, au regard de l'ensemble du dossier, les décisions rendues durant l'exécution de la peine, ainsi que la coordination entre les différents intervenants et autorités. Durant trois mois, il a procédé à un examen complet des dossiers judiciaires et administratifs, auditionnant les personnes aptes à fournir les renseignements nécessaires.

Au terme de ses travaux, l'expert Bänziger est parvenu à la conclusion qu'aucun des intervenants n'avait adopté de comportement répréhensible dans l'exécution de la peine de Claude D. Il a conclu qu'il ne se justifiait dès lors pas d'ouvrir une procédure pénale ou disciplinaire à leur encontre.

L'expert a également étudié les améliorations possibles du mécanisme décisionnel et tiré les enseignements de ce dramatique événement. Il a formulé neuf recommandations concrètes, qui concernent la justice et l'administration. Le Tribunal cantonal s'est engagé à prendre toutes les mesures qui relèvent de sa compétence.

Le rapport de l'expert a, comme annoncé, été rendu public dans son intégralité en août 2013 ([www.vd.ch/ojv](http://www.vd.ch/ojv)).

Cette tragique affaire a suscité une très vive émotion au sein de la population et a marqué profondément l'ensemble des magistrats vaudois et leurs collaborateurs. Elle a aussi eu d'importantes répercussions politiques.

## Nouveau droit de l'adulte et de l'enfant (Codex)

Le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, dernier projet du programme Codex, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Malgré la complexité des changements et le nombre de partenaires, ce projet a été mené à bien grâce à une préparation minutieuse. En particulier, l'engagement des juges et des collaborateurs des justices de paix a été exemplaire.

Ainsi, alors que l'Ordre judiciaire dispose d'un délai transitoire de trois ans pour adapter les anciennes mesures (près de 12'000) au nouveau droit, les trois quarts de celles-ci avaient déjà été transformées au 31 décembre 2013.

## Cyberadministration

En matière de cyberadministration, l'Ordre judiciaire a offert aux justiciables deux nouvelles prestations en 2013:

- **Extraits du registre des poursuites en ligne:** dans le but de simplifier les démarches des usagers et de limiter le nombre de passages aux guichets des offices, l'Ordre judiciaire vaudois a développé un formulaire permettant de commander et de payer en ligne un extrait du registre des poursuites, pour autant qu'il s'agisse d'une demande pour son propre compte. Cette nouvelle prestation est accessible par l'intermédiaire du portail des prestations en ligne du canton de Vaud : [www.portail.vd.ch](http://www.portail.vd.ch).
- **Inscriptions au Registre du commerce:** toutes les réquisitions d'inscriptions (demandes d'inscription initiale, de modifications ou de radiation) peuvent désormais être envoyées électroniquement via le portail [www.juspace.ch](http://www.juspace.ch) (Office fédéral de la justice).

## Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
203	Demande et paiement en ligne des extraits des poursuites et attestations de solvabilité (de non poursuites)	Réalisé	La commande et le paiement en ligne d'un extrait du registre des poursuites est possible depuis décembre 2013 via le portail des prestations en ligne du canton de Vaud ( <a href="http://portail.vd.ch">portail.vd.ch</a> ).
205	Optimisation des demandes de documents par le Registre du commerce	Réalisé	Mesure incluse dans le projet de mise en application de l'art. 929a CO.
206	Réquisitions en ligne pour la création ou de la transmission d'une entreprise	Réalisé	Depuis mai 2013, il est possible d'envoyer toutes les réquisitions d'inscriptions (de d'inscription initiale, de modifications ou de radiation) de manière électronique via le portail <a href="http://juspace.ch">juspace.ch</a> (Office fédéral de la justice).
207	Paiement en ligne des demandes d'extraits du registre du commerce	En cours	Mesure liée au développement de la nouvelle application RC-Matic qui devrait être livrée en 2014.

## **Organisation judiciaire**

---

- [Organigramme de l'Ordre judiciaire vaudois](#) (format pdf)

## **La justice vaudoise sur internet**

---

- [Site de l'Ordre judiciaire vaudois](http://www.vd.ch/ojv) (www.vd.ch/ojv)
- [Site thématique sur la justice](http://www.vd.ch/justice) (www.vd.ch/justice)
- [Jurisprudence du Tribunal cantonal](http://www.vd.ch/jurisprudence) (www.vd.ch/jurisprudence)

## **Rapports annuels de l'Ordre judiciaire vaudois**

---

- [Rapports annuels de l'OJV depuis 2005](#) (page internet)

## **Informations complémentaires sur les réformes judiciaires**

---

- [Réformes judiciaires Codex\\_2010](#) (site internet)